

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL n°2026/43**

L'an deux mil vingt-six, le quatorze du mois d'avril à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot dûment convoqué le **huit avril deux mille vingt-six**, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de Sainte-Livrade-sur-Lot, sous la présidence de Monsieur André FORGET, Maire.

**Présents** : M FORGET André, M SALAND Philippe, Mme KICHI Yamina, M LASSARRADE Jean-Jacques, Mme CHARBONNIER Angélique, M SARRAZIN Pascal, Mme BARBOSA COUZY Amandine, M HAURADOU Laurent, Mme FATTANI Jacqueline, Mme FLEITOUR Laure-Anne, M DAYNES Michel, M FOLEY Franck, Mme FONDRILLON Laéticia, M ALGISI Cédric, Mme GONTRAN Caroline, Mme BOEL Christelle, M BIANCATO Fabrice, Mme BUSSON Nicole, Mme BOUCHEKIF Nouria, M PUYAL Manuel, M BORDERIE Jacques, M FOLTRAN Lino, Mme BESSON Séverine, M BASTIANEL Jean Luc

**Absent**

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M BONNEAU Thierry

Mme DARGEIN Carole à M FOLTRAN Lino

Mme COUGUILLE Myriam à M BORDERIE Jacques

M BERLEMONT Thierry à Mme FONDRILLON Laéticia

Mme MARTINEZ Corine à Mme CHARBONNIER Angélique

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24

QUORUM : 15

**Secrétaire de séance** : Franck FOLEY

**Objet : Débat d'orientation budgétaire 2026.**

**Nomenclature 7-10-1**

*Rapporteur : M. HAURADOU*

**Vu la Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,**

**Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Considérant que** l'examen du budget communal - dans les communes soumises à la nomenclature comptable M57 - doit être précédé, dans les dix semaines (maximum) avant l'adoption du budget, d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires. Celui-ci est obligatoire, pour les communes de moins de 3 500 habitants et plus, et donc à SAINTE LIVRADE SUR LOT.

Le débat d'orientation budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport lequel, outre les données macroéconomiques et contextuelles, expose les objectifs et orientations budgétaires, en même temps que la structure et à la gestion de la dette de la commune. Participatif, ce débat constitue l'occasion pour les conseillers municipaux de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités à venir du budget primitif, et éventuellement sur un plus long terme pour ce qui concerne les opérations les plus impactantes, inscrites au plan pluriannuel d'investissements.

Ce débat doit être également l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des paramètres conjoncturels et structurels qui influent sur les capacités communales de financement ;

**A noter enfin**, que i le présent débat a pour enjeu de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal, le rapport d'orientation budgétaire ne demeure pas pour autant un simple document interne. En effet, il doit être transmis à la fois au Représentant de l'Etat au niveau du département, mais également au président de la Communauté d'agglomération du grand villeneuvois.

**Le Conseil municipal approuve :**

- **la tenue du débat** relatif au rapport d'orientation budgétaire communiqué individuellement à chaque élu de l'assemblée délibérante, conformément à l'article L2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Fait à Sainte-Livrade-sur-Lot, le 15/04/2026

Le Maire,  
André FORGET

Le secrétaire de séance  
Franck FOLEY

Publié le :  
16/04/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL n°2026/44**

L'an deux mil vingt-six, le quatorze du mois d'avril à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot dûment convoqué le **huit avril deux mille vingt-six**, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de Sainte-Livrade-sur-Lot, sous la présidence de Monsieur André FORGET, Maire.

**Présents** : M FORGET André, M SALAND Philippe, Mme KICHI Yamina, M LASSARRADE Jean-Jacques, Mme CHARBONNIER Angélique, M SARRAZIN Pascal, Mme BARBOSA COUZY Amandine, M HAURADOU Laurent, Mme FATTANI Jacqueline, Mme FLEITOUR Laure-Anne, M DAYNES Michel, M FOLEY Franck, Mme FONDRILLON Laéticia, M ALGISI Cédric, Mme GONTRAN Caroline, Mme BOEL Christelle, M BIANCATO Fabrice, Mme BUSSON Nicole, Mme BOUCHEKIF Nouria, M PUYAL Manuel, M BORDERIE Jacques, M FOLTRAN Lino, Mme BESSON Séverine, M BASTIANEL Jean Luc

**Absent**

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M BONNEAU Thierry

Mme DARGEIN Carole à M FOLTRAN Lino

Mme COUGUILLE Myriam à M BORDERIE Jacques

M BERLEMONT Thierry à Mme FONDRILLON Laéticia

Mme MARTINEZ Corine à Mme CHARBONNIER Angélique

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24

QUORUM : 15

**Secrétaire de séance** : Franck FOLEY

**Objet : Création de poste suite à réussite au concours de Rédacteur (cat B)**

**Nomenclature 4.1.1**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal :

**Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984**, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Un agent de la collectivité a passé avec succès les épreuves du concours de la Fonction Publique Territoriale lui permettant d'intégrer le grade de Rédacteur territorial.

Cet agent est actuellement positionné dans le grade d'adjoint administratif (cat C)

**Considérant que** les responsabilités exercées par la lauréate sont en cohérence avec le cadre d'emploi, cette évolution permettrait de leur offrir un positionnement statutaire en adéquation avec ses missions.

**Considérant** la nécessité de créer 1 poste de rédacteur territorial justifié par la réussite au concours d'un agent,

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- D'autoriser la création d'un poste de rédacteur territorial, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026 ;
- De supprimer le poste vacant après avis du comité social territorial,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision
- De dire que les crédits sont ouverts au BP 2026.

Fait à Sainte-Livrade-sur-Lot, le 15/04/2026

Le Maire,  
André FORGET

Le secrétaire de séance  
Franck FOLEY

Publié le :  
16/04/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL n°2026/45**

L'an deux mil vingt-six, le quatorze du mois d'avril à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot dûment convoqué le huit avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de Sainte-Livrade-sur-Lot, sous la présidence de Monsieur André FORGET, Maire.

**Présents** : M FORGET André, M SALAND Philippe, Mme KICHI Yamina, M LASSARRADE Jean-Jacques, Mme CHARBONNIER Angélique, M SARRAZIN Pascal, Mme BARBOSA COUZY Amandine, M HAURADOU Laurent, Mme FATTANI Jacqueline, Mme FLEITOUR Laure-Anne, M DAYNES Michel, M FOLEY Franck, Mme FONDRILLON Laéticia, M ALGISI Cédric, Mme GONTRAN Caroline, Mme BOEL Christelle, M BIANCATO Fabrice, Mme BUSSON Nicole, Mme BOUCHEKIF Nouria, M PUYAL Manuel, M BORDERIE Jacques, M FOLTRAN Lino, Mme BESSON Séverine, M BASTIANEL Jean Luc

**Absent**

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M BONNEAU Thierry

Mme DARGEIN Carole à M FOLTRAN Lino  
Mme COUGUILLE Myriam à M BORDERIE Jacques  
M BERLEMONT Thierry à Mme FONDRILLON Laéticia  
Mme MARTINEZ Corine à Mme CHARBONNIER Angélique

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24

QUORUM : 15

**Secrétaire de séance** : Franck FOLEY

**Objet : Création emploi non-permanents estimation besoin 2026.**

**Nomenclature 4.1.3**

*Rapporteur : M. le Maire*

M le Maire informe le Conseil Municipal que chaque année, la ville de Sainte-Livrade-sur-Lot recrute des personnels contractuels pour assurer des tâches occasionnelles de courtes durées telles que manifestations, missions spécifiques, surcroît d'activité ou renfort des équipes. La ville recrute également contractuels pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier (ouverture de la piscine, renfort des équipes de logistique...)

**L'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale** autorise, dans ce cas, à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face :

- A un **accroissement temporaire d'activité (article 3 1°)**. La durée est limitée à 12 mois compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, sur une période de référence de 18 mois consécutifs.

- A un **accroissement saisonnier d'activité (article 3 2°)**. La durée est limitée à 6 mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat pendant une même période de 12 mois consécutifs.

- Au **remplacement de fonctionnaires ou d'agents contractuels (article 3 -1)**, à temps partiel, en congés annuels, en congé maladie, en congé maternité, en congé parental...

**Conformément à l'article 34 de la même loi**, ces emplois doivent être créés par délibération du Conseil municipal.

Un objectif de maîtrise des emplois pour remplacement, accroissement temporaire et saisonnier d'activité est établi pour l'année 2026 afin de respecter les contraintes budgétaires de la masse salariale.

Le taux d'utilisation de chacun de ces emplois et leur répartition dans les services de la Ville.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'autoriser pour l'année 2026 la création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité et pour remplacement d'agents fonctionnaires absents sur poste permanent.

Ces emplois sont répartis selon les besoins des de la Ville.

SERVICES	CADRES D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS	Niveau de rémunération (max indice terminal du grade)
<b>Centre Technique Municipal</b>	Adjoint technique	10	Grille indiciaire du grade
<b>Affaires scolaires</b>	Adjoint technique	4	Grille indiciaire du grade
<b>Population</b>	Adjoint administratif	2	Grille indiciaire du grade
<b>Piscine</b>	Educateur	3	Grille indiciaire du grade
			Grille indiciaire du grade

Fait à Sainte-Livrade-sur-Lot, le 15/04/2026

Le Maire,  
André FORGET

Le secrétaire de séance  
Franck FOLEY

Publié le :  
16/04/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL n°2026/46**

L'an deux mil vingt-six, le quatorze du mois d'avril à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot dûment convoqué le **huit avril deux mille vingt-six**, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de Sainte-Livrade-sur-Lot, sous la présidence de Monsieur André FORGET, Maire.

**Présents** : M FORGET André, M SALAND Philippe, Mme KICHI Yamina, M LASSARRADE Jean-Jacques, Mme CHARBONNIER Angélique, M SARRAZIN Pascal, Mme BARBOSA COUZY Amandine, M HAURADOU Laurent, Mme FATTANI Jacqueline, Mme FLEITOUR Laure-Anne, M DAYNES Michel, M FOLEY Franck, Mme FONDRILLON Laéticia, M ALGISI Cédric, Mme GONTRAN Caroline, Mme BOEL Christelle, M BIANCATO Fabrice, Mme BUSSON Nicole, Mme BOUCHEKIF Nouria, M PUYAL Manuel, M BORDERIE Jacques, M FOLTRAN Lino, Mme BESSON Séverine, M BASTIANEL Jean Luc

**Absent**

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M BONNEAU Thierry

Mme DARGEIN Carole à M FOLTRAN Lino  
Mme COUGUILLE Myriam à M BORDERIE Jacques  
M BERLEMONT Thierry à Mme FONDRILLON Laéticia  
Mme MARTINEZ Corine à Mme CHARBONNIER Angélique

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24

QUORUM : 15

**Secrétaire de séance** : Franck FOLEY

**Objet : Recrutement d'agents dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC).**

**Nomenclature 5-4-1**

*Rapporteur : M. le Maire*

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

Le calcul du coût des flux d'entrées PEC en 2026 repose sur l'hypothèse d'une durée de contrat moyenne de 6 mois d'une prise en charge de 21 heures hebdomadaires et d'un cofinancement par les conseils départementaux en faveur des bénéficiaires du RSA.

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser** M. le Maire à signer les conventions dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes,
- **De dire** qu'il sera prévu à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Fait à Sainte-Livrade-sur-Lot, le 15/04/2026

Le Maire,  
André FORGET

Le secrétaire de séance  
Franck FOLEY

Publié le :  
16/04/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL n°2026/47**

L'an deux mil vingt-six, le quatorze du mois d'avril à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot dûment convoqué le **huit avril deux mille vingt-six**, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de Sainte-Livrade-sur-Lot, sous la présidence de Monsieur André FORGET, Maire.

**Présents** : M FORGET André, M SALAND Philippe, Mme KICHI Yamina, M LASSARRADE Jean-Jacques, Mme CHARBONNIER Angélique, M SARRAZIN Pascal, Mme BARBOSA COUZY Amandine, M HAURADOU Laurent, Mme FATTANI Jacqueline, Mme FLEITOUR Laure-Anne, M DAYNES Michel, M FOLEY Franck, Mme FONDRILLON Laéticia, M ALGISI Cédric, Mme GONTRAN Caroline, Mme BOEL Christelle, M BIANCATO Fabrice, Mme BUSSON Nicole, Mme BOUCHEKIF Nouria, M PUYAL Manuel, M BORDERIE Jacques, M FOLTRAN Lino, Mme BESSON Séverine, M BASTIANEL Jean Luc

**Absent**

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M BONNEAU Thierry

Mme DARGEIN Carole à M FOLTRAN Lino

Mme COUGUILLE Myriam à M BORDERIE Jacques

M BERLEMONT Thierry à Mme FONDRILLON Laéticia

Mme MARTINEZ Corine à Mme CHARBONNIER Angélique

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24

QUORUM : 15

**Secrétaire de séance** : Franck FOLEY

**Nomenclature 5-4-1**

**Objet : Recrutement d'agents contractuels de remplacement.**

*Rapporteur : M. le Maire*

**Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée** portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-1°

**Considérant que** les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des

candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- **De dire** qu'il sera prévu à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Fait à Sainte-Livrade-sur-Lot, le 15/04/2026

Le Maire,  
André FORGET

Le secrétaire de séance  
Franck FOLEY

Publié le :  
16/04/2026



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Franck Foley', is written over the printed name of the secretary of the session.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL n°2026/48**

L'an deux mil vingt-six, le quatorze du mois d'avril à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot dûment convoqué le **huit avril deux mille vingt-six**, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de Sainte-Livrade-sur-Lot, sous la présidence de Monsieur André FORGET, Maire.

**Présents** : M FORGET André, M SALAND Philippe, Mme KICHI Yamina, M LASSARRADE Jean-Jacques, Mme CHARBONNIER Angélique, M SARRAZIN Pascal, Mme BARBOSA COUZY Amandine, M HAURADOU Laurent, Mme FATTANI Jacqueline, Mme FLEITOUR Laure-Anne, M DAYNES Michel, M FOLEY Franck, Mme FONDRILLON Laéticia, M ALGISI Cédric, Mme GONTRAN Caroline, Mme BOEL Christelle, M BIANCATO Fabrice, Mme BUSSON Nicole, Mme BOUCHEKIF Nouria, M PUYAL Manuel, M BORDERIE Jacques, M FOLTRAN Lino, Mme BESSON Séverine, M BASTIANEL Jean Luc

**Absent**

M BONNEAU Thierry

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme DARGEIN Carole à M FOLTRAN Lino  
Mme COUGUILLE Myriam à M BORDERIE Jacques  
M BERLEMONT Thierry à Mme FONDRILLON Laéticia  
Mme MARTINEZ Corine à Mme CHARBONNIER Angélique

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24

QUORUM : 15

**Secrétaire de séance** : Franck FOLEY

**OBJET : Modification de la délibération municipale n°2026/34, sur l'élection des délégués au sein de l'EHPAD de Sainte-Livrade-sur-Lot.**

**Nomenclature 5-3**

*Rapporteur : M. le Maire*

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de l'action sociale et des familles,

**Vu la délibération municipale n°2026/34**, en date du 27 Mars 2026,

**Rappel du vote initial (délibération n°2026/34)**

Le Conseil municipal a approuvé la désignation des membres proposés, avec **24 voix POUR** et **5 abstentions**, à savoir :

- **M FORGET en qualité de président,**
- **MME MARTINEZ, en qualité de représentant.**
- **MME MOMBOUCHET, en qualité de personnalité qualifiée.**

**Motif de la modification :**

La délibération n°2026/34 mentionne la désignation de **trois représentants** et de **deux personnalités qualifiées**, soit **cinq personnes au total**, mais seules **trois personnes** ont été effectivement désignées. Il convient donc de **compléter** la délibération afin de désigner **les deux personnes manquantes**, sans remettre en cause le vote déjà intervenu.

**Le Conseil municipal décide avec 4 abstentions et 24 pour de :**

1. **Modifier** la délibération n°2026/34 en **maintenant** les trois désignations déjà votées ;
2. Procéder à la **désignation des deux personnes restantes** comme suit:

**Elue :** Mme KICHI Yamina

**Personne qualifiée :** Mme SARRAZI Marie-Rose,

afin de mettre la composition du conseil d'administration de l'EHPAD en conformité avec l'effectif prévu.

Fait à Sainte-Livrade-sur-Lot, le 15/04/2026

Le Maire,  
André FORGET

Le secrétaire de séance  
Franck FOLEY

Publié le :  
16/04/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL n°2026/49**

**L'an deux mil vingt-six, le quatorze du mois d'avril à 20h30**, le Conseil municipal de la Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot dûment convoqué le **huit avril deux mille vingt-six**, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de Sainte-Livrade-sur-Lot, sous la présidence de Monsieur André FORGET, Maire.

**Présents** : M FORGET André, M SALAND Philippe, Mme KICHI Yamina, M LASSARRADE Jean-Jacques, Mme CHARBONNIER Angélique, M SARRAZIN Pascal, Mme BARBOSA COUZY Amandine, M HAURADOU Laurent, Mme FATTANI Jacqueline, Mme FLEITOUR Laure-Anne, M DAYNES Michel, M FOLEY Franck, Mme FONDRILLON Laéticia, M ALGISI Cédric, Mme GONTRAN Caroline, Mme BOEL Christelle, M BIANCATO Fabrice, Mme BUSSON Nicole, Mme BOUCHEKIF Nouria, M PUYAL Manuel, M BORDERIE Jacques, M FOLTRAN Lino, Mme BESSON Séverine, M BASTIANEL Jean Luc

**Absent**

M BONNEAU Thierry

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme DARGEIN Carole à M FOLTRAN Lino  
Mme COUGUILLE Myriam à M BORDERIE Jacques  
M BERLEMONT Thierry à Mme FONDRILLON Laéticia  
Mme MARTINEZ Corine à Mme CHARBONNIER Angélique

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24

QUORUM : 15

**Secrétaire de séance** : Franck FOLEY

**Objet : Modification de la délibération DCM 2026-33 — Élection des délégués de la commune au sein de l'association des Bastides 47.**

**Nomenclature 5-3**

**Rappel du vote initial (DCM 2026-33)**

Le Conseil municipal a procédé à la désignation suivante, par **24 voix POUR** et **5 abstentions** :

- **Titulaire** : M. DAYNES
- **Suppléant** : M. FOLEY

**Motif de la modification**

La représentation de la commune au sein de l'association des Bastides 47 doit comprendre **3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants**.

La délibération DCM 2026-33 n'a désigné qu'un titulaire et qu'un suppléant. Il convient donc de **compléter** la délibération afin de désigner **les 2 titulaires manquants et les 2 suppléants manquants**, sans remettre en cause les désignations déjà votées.

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

1. **Modifier** la délibération DCM 2026-33 en **maintenant** les désignations déjà adoptées (M. DAYNES titulaire, M. FOLEY suppléant) ;
2. Procéder à la **désignation complémentaire** de **2 titulaires** et **2 suppléants** supplémentaires comme suit :

- **Titulaires**, M BIANCATO et M FOLTRAN et
- **Suppléants**, Mme BUSSON et M PUYAL,

afin d'atteindre l'effectif requis (**3 titulaires / 3 suppléants**).

Fait à Sainte-Livrade-sur-Lot, le 15/04/2026

Le Maire,  
André FORGET

Le secrétaire de séance  
Franck FOLEY

Publié le :  
16/04/2026

